Bulletin du Conseil de la langue française

Volume 17, n° 1, février 2001

Un incontournable !

Sommaire

Avis sur l'affichage de nom d'entreprise p.3

Remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette p.4

Recherches p.5

Le français oral soigné des futurs enseignants : une conscience réelle, une pratique à poursuivre p.5

Analyse linguistique de textes tirés des publications de l'Administration publique p.5

Analyse linguistique de textes tirés de quatre quotidiens québécois (1992–1999) p.6

Les pratiques linguistiques des allophones p.6

Brèves p.7

À venir dans la francophonie p.4

« Ce volume, réalisé par le Conseil de la langue française, aidera les Québécoises et les Québécois à mieux comprendre le passé, le présent et l'avenir de leur langue, depuis qu'elle a élu domicile sur les bords du Saint-Laurent en 1608, jusqu'à nos jours. » C'est ce que déclarait la présidente du Conseil à propos du livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, lors du lancement qui s'est déroulé dans la Capitale, le 24 octobre dernier.

Le livre retrace une aventure étonnante, à la mesure de l'Amérique : celle du français au Québec. Il met en lumière l'admirable continuité des actions accomplies par une collectivité dynamique pour conserver et développer sa langue, élément fondamental de son identité et de son avenir.

(Suite à la page 2)

2007-02888/

Un incontournable !

(suite de la page 1)

Plus de 80 spécialistes de tous les domaines ont apporté leur contribution à cette fresque inédite : histoire, linguistique, sociologie, littérature, éducation, politique, économie, droit, démographie et culture. Ces spécialistes proviennent en grande majorité du Québec, mais aussi du Canada et de l'étranger (États-Unis, Suisse, Allemagne).

Quatre phases de l'histoire de la langue française au Québec

L'approche multidisciplinaire des articles synthèses, les encadrés et l'iconographie contribuent à faire revivre l'évolution de la situation de la langue française au Québec dans chacune des quatre grandes périodes de son histoire :

1608-1760 : le français, un statut royal, sous le Régime français ;

1760-1850 : le français, une langue sans statut, après la Conquête et sous le Régime britannique ;

1850-1960 : le français, un statut compromis, à l'époque de la Confédération ;

1960-2000 : la reconquête du français, lors de la Révolution tranquille et à l'époque contemporaine.

Des travaux encadrés par un comité scientifique

Un comité scientifique a présidé à la conception du volume, au choix des articles, à l'équilibre entre les diverses disciplines. Il a également sollicité des articles de synthèse courts et accessibles plutôt que des exposés savants, des vues d'ensemble plutôt que des analyses exhaustives. Les membres du comité scientifique sont : Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française, Michel Plourde, coordonnateur du comité, professeur honoraire de l'Université de Montréal et ex-président du Conseil, Louis Balthazar, professeur émérite (sciences politiques) à l'Université Laval, Hélène Duval, attachée de recherche, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil de la langue française, Jacques Lacoursière, historien,

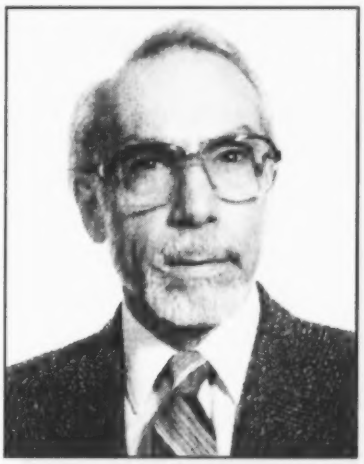

Michel Plourde, le coordonnateur du comité.

Pierre-Paul Proulx, professeur honoraire (sciences économiques) à l'Université de Montréal, Jean Royer, écrivain, président de l'Académie des lettres du Québec, Arnaud Sales, professeur (sociologie), Université de Montréal, Guy Rocher, professeur (sociologie), Université de Montréal.

La présidente a eu l'idée de ce projet pour souligner le 20e anniversaire du Conseil. Voici d'ailleurs ce qu'elle affirmait lors du lancement du livre : « On reconnaît de plus en plus qu'une langue commune peut être un facteur de rassemblement, de solidarité face à l'avenir. Ce volume illustre justement la vie et l'évolution d'une langue, non seulement comme entité linguistique, mais aussi comme milieu de vie et fondement de l'identité collective. » Il est possible d'obtenir un aperçu du contenu de ce livre en se rendant sur le site du Conseil à http://www.clf.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Nouveautés. »

Lancement à Bruxelles

La délégation générale de France à Bruxelles a reçu, le 7 décembre dernier, la présidente du Conseil, le secrétaire, le directeur de la recherche ainsi que le coordonnateur du comité pour le livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie.*

Un déjeuner de presse et une réception très réussie ont réuni près de 70 personnes en l'honneur de l'ouvrage. Le tout avait lieu à la résidence de M. Richard Guay, délégué général du Québec à Bruxelles.

L'ouvrage reçoit des critiques favorables

« On touche ici au nerf de la guerre. On entre dans le cœur du sujet. La langue est le thème qui a motivé les combats politiques au Québec depuis les tout débuts de la colonie. [...] Dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie,* publié chez Fides, le Conseil de la langue française du Québec a décidé de retracer l'histoire de cette épopée de la langue française en Amérique. Le sujet, qui peut paraître éculé, s'avère palpitant. »

« On y décrit la langue française pure que parlaient les filles du roi. Celle, transformée, qui s'est parlée au Québec après la Conquête. De la langue encore qu'on a tirée de son sommeil, des siècles plus tard, au moment de lui redonner ses pleins droits avec la fulgurante Révolution tranquille. Le français, arrivé au Québec sur les bateaux des grands explorateurs français, a accompagné, contre toute espérance, l'histoire du peuple québécois jusqu'à nous. »

Le Devoir, le mardi 7 novembre 2000

Caroline Montpetit

« Un ouvrage au ton à la fois homogène et diversifié qui offre un panorama exhaustif et une illustration exemplaire de ce que veut dire notre «Je me souviens». [...] « On trouve dans ces 500 pages matière à apprendre, à mieux comprendre et se comprendre. Enfin, un travail d'édition de haut niveau. Papier glacé, reliure souple, iconographie fort à propos et mise en page extrêmement soignée. »

Le Journal de Montréal,
le samedi 13 janvier 2001

Jean Fugère

« Ce document est un précieux outil de réflexion au moment où se tiennent les États généraux sur la langue [...] un ouvrage accessible et populaire [...]. »

Le Soleil, le dimanche 19 novembre 2000

Régis Tremblay

L'avis du Conseil sur l'affichage du nom d'entreprise

« Le Conseil de la langue française souhaite que le milieu des affaires contribue à accroître la présence du français dans l'affichage du nom d'entreprise » ont annoncé lors de la dernière conférence de presse à Québec, le 21 septembre dernier, la présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos et le président du comité du Conseil, M. Alain Prujiner.

Le Conseil mise beaucoup sur la création d'un regroupement de gens d'affaires pour faire en sorte que les entreprises, quand elles affichent leur nom, y intègrent volontairement davantage de français. Telle est l'orientation majeure proposée au gouvernement du Québec pour accroître la présence du français dans l'affichage du nom d'entreprise.

Le régime juridique actuel

Le régime juridique québécois d'enregistrement des noms d'entreprises est efficace, au sens où il dote les entreprises d'un ou de plusieurs noms d'emprunt conformes à la Charte de la langue française. Par contre, dans le cas des entreprises constituées sous le régime fédéral, le Conseil estime que le gouvernement fédéral devrait tenir compte du caractère français du Québec et éviter de créer, chez nous, deux catégories d'entreprises. En conséquence, le Conseil recommande au gouvernement du Québec d'entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral afin que les entreprises qui s'enregistrent à Ottawa ou qui viennent faire affaire au Québec aient un nom en français.

De plus, en ce qui concerne le régime d'affichage des noms d'entreprises, le Conseil rappelle que le commerçant est libre d'afficher ou de ne pas afficher son nom ; s'il l'affiche, il doit se conformer aux règles de francisation en vigueur au Québec. Cette pratique est généralement respectée.

La question des marques de commerce

Néanmoins, l'utilisation des marques de commerce vient souvent troubler la perception du consommateur ou du citoyen. En effet, les règles internationales auxquelles le Canada et conséquemment le Québec ont souscrit, protègent l'intégrité des marques de commerce déposées. De ce fait, les commerçants peuvent afficher leur marque de commerce telle qu'elle est enregistrée, ce que prévoit d'ailleurs la réglementation afférente à la Charte de la langue française. Le consommateur ou le citoyen se trouve alors confronté à la réalité suivante : un établissement préfère annoncer le produit ou le service qu'il vend en utilisant sa marque de commerce, et ce, sans afficher son nom. Dans cette stratégie commerciale, le nom du produit se révèle souvent plus important que celui de l'entreprise.

Du point de vue juridique, les marques de commerce ne sont pas identifiables à une langue donnée, et elles doivent être considérées comme neutres. Toutefois, il appert que l'utilisation de mots courants de la langue anglaise dans les marques de commerce a pour effet d'introduire dans le paysage des mots anglais et, en quelque sorte, d'angliciser légalement le paysage français du Québec.

Le respect des traités internationaux

Le Conseil considère qu'on ne peut aller à l'encontre des traités internationaux. Néanmoins, il estime que les entreprises pourraient davantage tenir compte des particularités linguistiques et culturelles des pays où elles s'implantent. Il recommande donc au gouvernement du Québec, d'une part, d'introduire dans les discussions internationales sur la promotion de la diversité culturelle et linguistique auxquelles il participe directement ou indirectement, la question de l'usage, dans les différents pays d'implantation, des marques de commerce. D'autre part, il recommande au gouvernement de mettre sur pied un regroupement de gens d'affaires pour contribuer à la promotion de l'utilisation du français dans l'affichage du nom des entreprises, en particulier, quand celles-ci utilisent des marques de commerce. L'objectif est d'accroître davantage la présence du français dans l'affichage, et ce, en ajoutant un générique, un libellé descriptif en français de l'activité de l'établissement, un message publicitaire en français ou, mieux encore, en adoptant une version française de la marque de commerce utilisée. Cette responsabilité appartient à l'entreprise qui a tout intérêt d'un point de vue commercial à rejoindre sa clientèle cible qui, au Québec, est majoritairement francophone. Par ailleurs, cela permet aussi à l'entreprise de contribuer à faire du français la langue commune de vie au Québec.

Les entreprises à caractère ethnolinguistique

Le Conseil estime qu'il est possible de concilier les exigences de prédominance du français et la présence d'autres langues pour bien refléter la diversité culturelle. Il propose alors de retenir la même approche que celle préconisée précédemment pour les marques de commerce, dans le cas des commerces qui bâtissent leur stratégie sur leur appartenance culturelle. L'objectif étant toujours de faire en sorte que davantage de français soit utilisé dans l'affichage en ajoutant un générique, un libellé descriptif en français de l'activité de l'établissement, un message publicitaire en français ou mieux encore, en adoptant une version française de la marque de commerce utilisée.

Dans la conclusion de son avis, le Conseil propose que le régime juridique actuel sur l'affichage des noms d'entreprises et des marques de commerce soit renforcé par des mesures fondées sur la responsabilité civique des gens d'affaires. Ainsi, tout en jouant pleinement leur rôle de citoyens corporatifs, les entreprises suivraient également les tendances actuelles de marketing à l'effet d'adapter leurs produits et services à la culture et à la langue de leurs clientèles.

Remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette

C'est lors d'un cocktail au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec que s'est déroulée la remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, le 18 novembre dernier. La présidente du Conseil, M^me^ Brédimas-Assimopoulos, a remis un parchemin et un chèque de 5 000 $ à chacun des récipiendaires, soit M. Pierre Bourgault, du *Journal de Montréal* et M^me^ Michaëlle Jean, de RDI.

Le chroniqueur au *Journal de Montréal* a mérité le prix Jules-Fournier pour « la vigueur de son style qui demeure à la fois simple et personnel, la clarté et la concision du discours, l'humour incisif qui colore parfois ses textes et son attachement indéfectible à la langue française, qui se manifeste dans tous ses écrits ».

Quant à la journaliste-présentatrice de RDI, elle a obtenu le tout nouveau prix Raymond-Charette « pour sa maîtrise exemplaire du français, pour la richesse et l'élégance de son vocabulaire, pour la rigueur, la précision et la clarté de sa langue, et pour les qualités exceptionnelles dont elle fait preuve dans l'exercice de sa profession ».

C'est dans un climat de grand respect et d'admiration envers leurs collègues que les personnes présentes au cocktail ont applaudi les lauréats. La présidente du Conseil a souligné que la maîtrise du français dans le milieu journalistique contribue à améliorer le niveau général de la qualité de la langue au sein de la population.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette 2001 sont priées de communiquer avec le Conseil de la langue française en composant le (418) 643-2956.

La présidente du Conseil en compagnie de Pierre Bourgault, récipiendaire du prix Jules-Fournier, et de Michaëlle Jean, première récipiendaire du prix Raymond-Charette.

Un nouveau prix pour les journalistes des médias électroniques

Tout comme le prix Jules-Fournier, le prix Raymond-Charette vise à souligner la contribution exemplaire d'un ou d'une journaliste à la diffusion d'un français de qualité, mais dans les médias électroniques. Rappelons que le prix Jules-Fournier, pour sa part, ne concerne que la presse écrite et qu'il existe depuis 1980.

Raymond Charette (1929-1983) a travaillé à la radio et à la télévision de Radio-Canada. Il y a fait ses débuts en 1953, comme annonceur-réalisateur à la section française du service international. Il devint annonceur régulier au réseau français l'année suivante. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, une émission qui a pris l'antenne de 1963 à 1966 inclusivement et *Atome* et *Galaxies*, qu'il a animée de 1967 à 1969.

Recherches

En 1998, le Conseil publiait l'avis intitulé « Maîtriser la langue pour assurer son avenir ». Depuis, des études ont été commandées par le Conseil afin d'élaborer des indicateurs de la qualité du français.

Voici un aperçu des études qu'il sera possible de consulter sous peu, au Conseil de la langue française. Les trois premières fournissent des indicateurs sur le niveau de langue des futurs enseignants, sur celui qu'on retrouve dans les médias écrits et sur celui des documents écrits de l'Administration publique. En dernier lieu, le Conseil présente les résultats d'une étude qualitative sur les transferts linguistiques et les « enfants de la Loi 101 ».

Le français oral soigné des futurs enseignants : une conscience réelle, une pratique à poursuivre

Flore Gervais, Luc Ostiguy, Christophe Hopper, Monique Lebrun, Clémence Préfontaine.

Des chercheurs membres du GROSE (Groupe de réflexion sur l'oral soigné en éducation) ont analysé la performance en oral soutenu auprès de 285 futurs enseignants de trois universités québécoises. Voici succinctement le contexte, les objectifs et quelques résultats de l'étude.

Un manque de recherche dans le domaine

Malgré un consensus social et didactique sur l'importance de la maîtrise de l'oral « soigné » chez les futurs enseignants, et en dépit de certaines initiatives d'évaluation institutionnelle, il existe peu de données sur le sujet.

Objectifs de la recherche

À la suite de ces constats, le groupe de chercheurs a entrepris de dresser une liste des variantes familières les plus fréquemment produites par de futurs enseignants en situation de test de français oral soutenu. Par ailleurs, pour fournir un tableau plus juste et avoir un aperçu plus positif des performances linguistiques de ces futurs enseignants, les chercheurs ont aussi analysé plus particulièrement leurs productions quant aux variantes soutenues de trois éléments linguistiques qui affichent une variation en français parlé au Québec. Il s'agit de : a) la prononciation du pronom (par ex. : « i < il » ou « a <elle », b) l'articulation de certains groupes consonantiques (par ex. : « quat'points < quatre points » et c) la prononciationdu « ne » dans la négation (par ex. : « j'ose pas < je n'ose pas ». Enfin, ils ont aussi mis en relief les résultats selon l'ordre d'enseignement auquel ces futurs enseignants se destinaient. Voici quelques-uns des résultats de cette analyse.

Résultats

D'une part, les futurs enseignants et plus particulièrement les futures enseignantes ont livré, quant aux trois variantes soutenues retenues, une performance meilleure que celle des locutrices et locuteurs montréalais qui ont été l'objet d'autres études sur les conduites linguistiques des Québécois. Selon les chercheurs, cette observation est des plus encourageantes.

D'autre part, deux constats majeurs se dégagent de cette recherche : premièrement, il y aurait une action particulière à mener auprès des enseignants du secondaire de matières autres que le français. En second lieu, une action, cette fois générale, devrait être effectuée auprès de ceux qui éprouvent des difficultés à soigner leur français oral : il est maintenant possible de mieux identifier ces personnes et de leur proposer des objectifs personnalisés.

De plus, deux outils sont issus de l'étude. Tout d'abord, il y a la liste de trente-trois catégories de variations linguistiques. Elle est considérée comme un outil fort utile pour de futures recherches en éducation sur l'oral soigné ou pour d'autres, d'ordre linguistique ou sociolinguistique. Elle pourrait également servir à toute initiative d'intervention visant l'oral soigné.

En second lieu, il y a la liste de sept catégories de variantes familières. Elle permet de concentrer l'effort de recherche ou d'intervention sur un faisceau réduit de catégories qui comptent, à elles seules, pour 88% de toutes les occurrences de variantes familières produites en situation de test.

Pour de plus amples informations, le lecteur pourra se reporter au rapport que le Conseil de la langue française fera paraître à l'hiver 2001 sous le titre « Aspects microstructurels du français oral des futurs enseignants ».

Analyse linguistique de textes tirés des publications de l'Administration publique

Isabelle Clerc, Renée-Lise Roy, Éric Kavanagh, François Lépine

Ce rapport présente les résultats d'une étude portant sur la qualité linguistique d'une centaine de textes destinés au grand public (dépliants, brochures, pages Web, communiqués de presse) publiés dans les dernières années par divers ministères et organismes du gouvernement du Québec.

L'étude révèle que les fautes de vocabulaire constituent plus du tiers du total (36,6 %) des écarts relevés. La syntaxe représente 19,3 % de l'ensemble des erreurs, les problèmes semblant se concentrer autour de l'emploi de la préposition (environ 8 % du total). Signalons enfin les fautes de ponctuation (15,6 %) qui concernent, pour l'essentiel, la virgule.

Les diverses fautes de langue et d'expression relevées dans ces documents ont été classées au moyen d'une grille d'analyse détaillée, couvrant le spectre linguistique le plus large possible.

Les auteurs concluent leur rapport avec quelques réflexions portant notamment sur ce que devrait être la norme linguistique dans le cas de documents diffusés ou publiés par la voie officielle gouvernementale.

Analyse linguistique de textes tirés de quatre quotidiens québécois (1992-1999)

Isabelle Clerc, Renée-Lise Roy, Éric Kavanagh, François Lépine

Cette étude porte sur *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*, et donne une image de la langue utilisée par ces quatre quotidiens, dont le corpus était constitué d'une centaine de textes publiés entre 1992 et 1999.

Les résultats de l'enquête indiquent que la langue des journaux s'est améliorée au cours des dernières années. Il en ressort également que ce sont les fautes de vocabulaire, de syntaxe et de ponctuation qui sont les plus fréquentes. Additionnées, elles forment en effet plus de 70 % du total des erreurs relevées. Si l'on ajoute à cela les maladresses stylistiques et les problèmes de cohésion textuelle, on atteint 83,3 %.

L'étude couvre un spectre linguistique très large, car elle s'appuie sur une grille d'analyse qui divise l'organisation de la langue en ses différentes catégories. En ce sens, la mesure des écarts linguistiques est un instrument objectif d'observation.

Dans la conclusion, les auteurs insistent sur l'importance du contexte de communication dans la production des textes journalistiques.

Les pratiques linguistiques des allophones

Préparé et supervisé par Catherine Girard-Lamoureux

Cet automne, deux projets de recherche qualitative, dont le thème global est l'intégration linguistique des immigrants, se sont déroulés à Montréal. Une vingtaine de groupes de discussion, totalisant plus de 150 participants, ont permis de réaliser ces projets.

Le premier vise à expliquer les raisons des « transferts linguistiques », expression qui signifie le fait d'utiliser une autre langue que la langue maternelle à la maison. Dans ce cas, les groupes de discussion ont permis de confirmer l'importance de la connaissance et de l'usage du français ou de l'anglais, et ce, avant la migration.

Un autre facteur des plus déterminants est la langue de scolarisation, en raison de ses conséquences directes et indirectes. Tout d'abord, la langue de scolarisation joue un rôle direct par la fréquentation du réseau scolaire de l'allophone lui-même. Indirectement, s'il ne fréquente pas une institution scolaire, c'est par ses enfants qu'il y aura une répercussion sur le transfert linguistique. En effet, une part importante des participants ont mentionné que le « moment clé » du transfert a eu lieu lorsque l'enfant, en fréquentant l'école, a introduit la langue de l'institution à la maison.

La seconde enquête porte sur les comportements linguistiques des premiers « enfants de la Loi 101 », ces allophones qui ont été orientés vers le réseau scolaire francophone lors de l'adoption de la Charte de la langue française en 1977.

Ainsi, bien que la très grande majorité de ces allophones soit parfaitement trilingue, il semble que ses choix linguistiques ne soient pas encore définitifs, la plupart des participants ayant moins de 25 ans et étant aux études à temps plein. Pour l'instant, ces jeunes allophones s'adaptent en utilisant le français, l'anglais ou leur langue maternelle, selon le contexte. Leur utilisation de la langue est donc beaucoup plus reliée à un choix stratégique et fonctionnel qu'à un choix linguistique.

Toutefois, la plupart des participants ont mentionné qu'ils enverraient leurs enfants à l'école française, et ce, même s'ils avaient le choix de la langue d'enseignement. Ils ont expliqué leur choix par la volonté d'accroître leur capital linguistique, mais aussi parce qu'ils reconnaissent la nécessité d'avoir une bonne connaissance du français pour vivre au Québec.

Au total, pour les « enfants de la loi 101 », il y a eu 105 participants tandis que pour les « transferts linguistiques », il y en a eu 90 dont 57 francophones et 33 anglophones.

Les résultats de ces deux études qualitatives serviront à formuler les hypothèses de recherche d'une étude quantitative en 2001.

Alain Prujiner est nommé Chevalier de l'Ordre national du mérite

En guise de « récompense pour la qualité de ses ouvrages et de ses publications dans les domaines du droit privé et du droit commercial international, ainsi que pour sa contribution au rayonnement de la langue française dans le monde, tant pour son rôle comme président du Forum international des juristes francophones que pour sa participation aux activités du Conseil de la langue française », M. Alain Prujiner a été nommé Chevalier de l'Ordre national du mérite, le 22 septembre dernier.

C'est lors d'une réception au Consulat général de France à Québec que M. Prujiner a reçu cette prestigieuse distinction.

Mentionnons que l'ONM de France, créé sous la présidence de Charles de Gaulle, en 1963, est attribué par le président de la République française.

Brèves

Toronto

La présidente était de passage en mai dernier à Toronto pour la cérémonie de la remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à Mme Christine Dumitriu van Saanen.

Colombie-Britannique

Lors de l'assemblée générale de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et devant l'Association des professeurs de français de l'Université Simon-Fraser, la présidente a présenté le rôle, la mission et les orientations du Conseil. Cette rencontre, qui s'est tenue à Vancouver, s'inscrivait dans le cadre des propositions du Conseil de 1993-1994 dont le but était de renforcer les liens avec les communautés francophones hors Québec.

Edmonton

Le secrétaire du Conseil de la langue française, M. Alexandre Stefanescu, a fait un séjour à Edmonton du 27 au 30 avril dernier. Le but principal de cette mission était de remettre les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à M. Yvon Mahé, récipiendaire pour l'Ouest canadien. Cette remise a eu lieu dans le cadre d'une réception offerte conjointement par le délégué du Québec, le Conseil de la langue française et l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Une centaine de personnes étaient présentes à la réception, le vendredi 28 avril, à l'hôtel Westin d'Edmonton. Les personnes suivantes ont pris la parole : Jean-Louis Hérivault, délégué du Québec, Suzanne Dalziel, présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, ainsi que le représentant du Conseil de la langue française, M. Stefanescu.

D'autre part, le secrétaire a fait la visite de la Faculté Saint-Jean et de la Cité francophone. De plus, il a assisté au Gala de la chanson française d'Alberta.

Rencontre avec Mme Louise Beaudoin

La rencontre du 18 mai avec la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a permis aux membres du Conseil de la langue française d'exprimer leurs principales préoccupations à l'égard du débat actuel sur les questions linguistiques.

Le juge Laramée considère l'histoire de la langue française

Le juge Maurice Laramée a déposé un jugement confirmant le bien-fondé des dispositions de la Charte de la langue française qui limitent l'accès à l'école anglaise. Rappelons qu'une dizaine de parents en contestaient la constitutionnalité devant la Cour supérieure.

À la lumière des considérations historiques et des nombreuses batailles auxquelles la langue française a été mêlée, le juge en est venu aux conclusions suivantes : « Si les Canadiens de langue française n'ont pas été assimilés, ce n'est pas parce qu'on n'a pas tenté de le faire. Dans le contexte nord-américain, cette collectivité a démontré un attachement peu commun à sa langue et à sa culture. »

Le juge Laramée poursuit en affirmant qu' « en adoptant des dispositions législatives visant à maintenir les francophones et à intégrer les immigrants dans le réseau scolaire de la majorité francophone, tout en protégeant les membres de la minorité anglophone, le Québec ne discrimine pas. Au contraire, il s'acquitte de ses obligations constitutionnelles ».

En conclusion, le juge ajoute que « si l'enseignement de l'anglais donné aux membres du groupe majoritaire francophone est déficient, c'est aux autorités politiques qu'il faut s'adresser, pas aux tribunaux ».

À venir dans la francophonie

Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), prévue pour 2005, soulève de nouveaux enjeux linguistiques. C'est pourquoi le Conseil de la langue française déposera sous peu un avis traitant de cette question.

La diversité linguistique constitue l'une des richesses du continent américain. Toutefois, le profil linguistique continental se révèle fort déséquilibré : près de mille langues y sont parlées mais seulement neuf de ces langues ont un statut officiel à l'échelle nationale. Quatre d'entre elles constituent les langues officielles des organisations interaméricaines, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Si l'on associe l'ensemble de la population du continent à l'une de ces quatre langues, nous obtenons les proportions suivantes : près de 40 % de la population parle l'espagnol, 38 % parle l'anglais, 20 % parle le portugais et à peine 2 % le français. Le déséquilibre est donc profond et l'inégalité des forces en présence est frappante.

Selon le Conseil, le processus d'intégration des Amériques pose notamment trois défis linguistiques, soit le multilinguisme au sein des organisations interaméricaines, le multilinguisme commercial ainsi que le développement du plurilinguisme individuel.

En somme, le processus d'intégration des Amériques doit être vu comme une occasion de renforcer la place du français et de consolider le multilinguisme au sein du continent tout en favorisant l'obtention de retombées concrètes pour le Québec.

Les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

La Commission des États généraux sur la langue française, présidée par M. Gérald Larose, a commencé ses travaux depuis quelques mois. Son mandat porte essentiellement sur l'analyse des principaux facteurs qui ont influencé la situation du français au Québec depuis l'adoption de la Charte en 1977, sur l'évaluation des présentes dispositions législatives et sur les perspectives d'action pour assurer l'avenir de la langue française dans le contexte actuel.

Menée du 1er novembre au 13 décembre 2000, la première étape de consultation a couvert toutes les régions du Québec ; elle a permis de recueillir plus de deux cents mémoires préparés par des organismes régionaux et citoyens intéressés à faire valoir leurs commentaires et propositions. Chaque audience se terminait par un forum en soirée, ce qui permettait une discussion à la fois étendue et souple. En plus des remarques sur la Charte de la langue française, la question de la maîtrise de la langue a occupé une place importante dans les interventions, ainsi que le problème de l'intégration des immigrants et des immigrantes.

À la suggestion de la Ministre, le Conseil de la langue française avait remis à la Commission un document de synthèse : La langue française au Québec à l'aube du XXIe siècle : Bilan et défis (septembre 2000). Comme le Conseil sera amené à faire ses commentaires sur le rapport final des États généraux, il va sans dire qu'il a suivi de près le déroulement des audiences régionales et qu'il continuera d'être attentif aux prochaines étapes, soit les journées thématiques, les audiences nationales et les assises nationales. Cette dernière activité publique permettra à la Commission des États généraux de discuter ouvertement des principales hypothèses qu'elle envisage avant de déposer ses conclusions au mois de mai 2001.

Programme des journées thématiques

- La qualité de la langue, le 19 janvier 2001
  Université de Sherbrooke
- Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants, les 25 et 26 janvier 2001
  Université de Montréal
- La langue d'enseignement et l'enseignement des langues, le 2 février 2001
  Université McGill
- Le français et les nouvelles technologies de l'information et des communications, le 9 février 2001
  L'Alliance numérique
  Cinémathèque québécoise à Montréal
- La langue de travail, le 16 février 2001
  Université du Québec à Montréal
- La langue du commerce et des affaires, le 23 février 2001
  École des HEC

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit; il n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐

NOM _____

PRÉNOM _____

RUE _____

VILLE _____ PROVINCE _____

PAYS _____ CODE POSTAL _____

Cette adresse est celle de :

☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :

☐ un nouvel abonnement

☐ un changement d'adresse ☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt; le précise s'il y a lieu :

Exemples : Professeur en **philologie**
Journaliste **chroniqueuren économique**

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
Alexandre STEFANESCU, secrétaire
Enith CEBALLOS
Benoit LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Nycole BÉLANGER
Chantal BOUCHARD
Bernadette MAUGILE
Henry MILNER
Francine OSBORNE
Alain PRUJINER

Le Bulletin du Conseil de la langue française paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :
EURÊKACommunication Marketing

Impression : Imprimerie Ste-Croix

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998
ISBN 2-550-33282-2
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Permanence du Conseil

Secrétariat :
Alexandre Stefanescu, secrétaire

Direction des études et recherches :
Pierre Georgeault, directeur

Les services administratifs et de communications:
Claudine Pichette, responsable de la gestion
Stéfanie Vallée, responsable des communications

Adressez toute correspondance à:

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Télécopieur: (418) 644-7654
Téléphone: (418) 643-2740

Courrier électronique: clfq@clf.gouv.qc.ca
Site Internet: www.clf.gouv.qc.ca

Port de retour garanti

Québec
Conseil de la langue française

Envoi de publication
Convention No
1602349